

SÉANCE DU 11 JUIN 2015

Ordre du jour : **Urbanisme**
 Validation des RPQS eau – assainissement collectif – assainissement non collectif
 2014 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service)
 Projet de logements collectifs au Pont Fornant
 Projet d’agrandissement de l’école du Triolet
 Questions diverses

Par suite d’une convocation en date du 2 juin 2015, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le jeudi 11 juin 2015 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Véronique LEGENDRE, Jacques MENU, Cédric ROMAND, Philippe NAVET, Jean-Claude TIMMERMAN, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, André MORARD, Patrice GAILLARD, Lydie GALL, Laëtitia SEBERT, Anne-Marie BAUDET, Thierry MERLE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l’article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

Le président ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l’appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l’article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l’élection d’un secrétaire pris au sein du conseil.
A été nommé secrétaire de séance : Lydie GALL

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance de conseil municipal du jeudi 7 mai 2015.

Urbanisme

Monsieur le Maire présente les dossiers d’urbanisme déposés et rappelle à l’assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

Validation des RPQS eau – assainissement collectif – assainissement non collectif 2014 **(Rapport sur le Prix et la Qualité du Service)**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d’un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’eau potable, d’assainissement collectif et d’assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l’assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné et faire l’objet d’une délibération.

Le présent rapport est public et permet d’informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l’observatoire national des services publics de l’eau et de l’assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d’eau potable, d’assainissement collectif et d’assainissement non collectif.

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l’arrêté SNDE du 26 juillet 2010

Projet de logements collectifs au Pont Fornant

Monsieur le Maire fait la présentation du projet proposé par l’entreprise SEMCODA, de 11 logements collectifs avec arcades commerciales et 4 villas (en locatif et accession aidée à la propriété) au Pont Fornant (à côté du Bar à Thym). Il indique qu’il a également rencontré Monsieur le Président du Conseil

Départemental afin d'élaborer un plan de sécurisation des accès. Le Conseil Départemental pourrait subventionner la partie sécurisation.

Projet d'agrandissement de l'école du Triolet

Le SIVU a travaillé en collaboration avec le CAUE 74 sur un projet d'agrandissement de l'école du Triolet. Le projet, incluant le chiffrage, a été présenté au SIVU le 27 mai dernier. Monsieur le Président du SIVU a donc demandé aux membres de présenter aux 3 conseils municipaux (Chaumont, Contamine-Sarzin, Minzier) le projet afin que chaque commune donne son accord de principe à la poursuite de ce projet sachant qu'il se monte à 4 016 100 € HT. Cela comprend un agrandissement d'environ 1 300 m² (5 salles de classe (dont 2 déjà existantes) + 1 salle de motricité + 2 salles de repos + 1 restaurant scolaire) mais également la réhabilitation de l'existant (isolation + étanchéité...).

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe à la poursuite du projet et demande au comité de profiter de ce projet pour essayer de renégocier les prêts en cours.

Questions diverses

Projet d'une construction d'une maison de retraite pour l'accueil de personnes atteintes d'Alzheimer : le projet est d'initiative privée. La personne recherche un terrain sur Minzier pour implanter un tel projet. La municipalité lui a proposé le terrain situé en contrebas de l'Écule. Le conseil municipal est mitigé sur ce projet quant à la viabilité (car petite structure de 12 lits).

MAM : Suite à l'abandon du projet de MAM, les deux appartements de l'Écule sont remis en location. L'appartement n° 2 sera loué à Rémi NAVET dès le 1^{er} juillet 2015 pour un loyer mensuel de 328 € et 13 € de charges mensuelles.

Renouées du Japon : la commune poursuit la campagne de fauchage des renouées. Le devis des Brigades vertes du Genevois s'élève à 2 000 € pour le nettoyage de 4 sites.

Recensement de la population : Pour information, Monsieur le Maire indique que le recensement de la population aura lieu sur la commune du 21 janvier au 20 février 2016.

SYANE – Information sur la fibre optique : Installation de la fibre optique dans le secteur le plus dense : Frangy – Musières. Puis Minzier – Marlioz seront alimentés dans 4-5 ans.

Un plan de la commune sera implanté à l'entrée du village (hangar communal) indiquant les rues.

Bébébus : suite à la demande de l'association KARAPAT de clôturer le parc de jeux d'enfants de la bibliothèque, afin de sécuriser les enfants, la commune a posé une clôture temporaire. Suivant les réactions de l'association, une clôture définitive sera implantée.

Le conseil valide l'achat et l'installation d'une balançoire dans le parc de la bibliothèque.
Le conseil va continuer sa réflexion pour l'installation d'un agospace.

Résidence du Bourg : M. PODER demande une réduction de loyer suite aux deux inondations de son garage et aux infiltrations d'eau dans sa cave. Le conseil vote, à deux contre, trois abstentions et dix pour, la réduction de son loyer de juillet 2015 de 200 € en dédommagement du préjudice subi.

André MORARD indique que des habitants se plaignent que des véhicules roulent trop vite Route du Crêt. Il va être étudié la possibilité d'y installer le radar pédagogique.

Karine VEYRAT signale un risque au croisement de la route de l'Écule et la route de la fruitière. Une solution est à l'étude.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.